

Réduisez votre consommation énergétique

Aides aux travaux



*Vous êtes propriétaire occupant et vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie ?
Vous pouvez bénéficier de subventions.*



Pour un accompagnement gratuit & personnalisé,
contactez l'équipe de suivi-animation Urbanis :

> Tél. 07 65 15 31 26 - Mail : aideshabitat.rodezagglo@urbanis.fr



Attention : Ne commencez pas vos travaux avant de déposer votre demande de subvention.

 **RODEZ**
AGGLOMÉRATION


Agence
nationale
de l'habitat

Quels travaux peuvent être financés ?

Les travaux d'économie d'énergie : isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...

Seuls les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment RGE sont subventionnés (fournitures + pose).

Quelles aides peuvent être proposées ?

Les aides sont octroyées par l'Anah.

Ces aides sont cumulables avec l'éco-prêt à taux zéro.

Quelles conditions pour bénéficier des aides ?

- > Vous habitez le centre-ville de Rodez,
- > Votre logement a plus de 15 ans,
- > Vous respectez les conditions de ressources en vigueur,
- > Votre projet de travaux permet d'obtenir un gain énergétique d'au moins 35 %.



Exemple de financement

Un couple avec deux enfants réalisent des travaux d'économie d'énergie dans leur logement : ils isolent le plancher bas, installent une VMC et changent leur mode de chauffage.

Le montant des travaux s'élève à **24 265 € TTC**.

Le total des aides mobilisées est de **13 800 €** soit 57 % du montant des travaux TTC.